

DECRET N° 99-413 DU 27 AOUT 1999

Chargeant **Monsieur Joseph H. GNONLONFOUN**,
Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de
l'Homme est chargé de l'intérim de **Monsieur**
Kolawolé A. IDJI, Ministre des Affaires Etrangères et
de la Coopération, pour compter du 27 Août 1999.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU** la loi n° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU** la proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU** le décret n° 99-309 du 22 juin 1999 portant composition du Gouvernement ;

DECRETE

Article 1er : Pour compter du 27 Août 1999, **Monsieur Joseph GNONLONFOUN**, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme est chargé de l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération pendant l'absence de **Monsieur Kolawolé A. IDJI** ;

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 27 AOUT 1999

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement.


Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 - AN4 - CC2 - CS2 - CES2 - HAAC2 - CENA2 - MAEC4 -
MJLDH4 - SGG4- Autres Ministères 18 - Départements 6 - JORB 1